



CHARTRE
POUR UNE GESTION
ECO-RESPONSABLE
DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
D'EVIAN

Promouvoir le développement durable dans l'action quotidienne

Contexte : Evoluer vers une administration exemplaire

Depuis le sommet de la terre de Rio en 1992, la France a pris des engagements en faveur du développement durable et chacune de nos **collectivités** doit **progressivement appliquer** des actions concrètes afin de protéger nos ressources naturelles et notre environnement.

En France, **la stratégie nationale de développement durable** (SNDD) élaboré par le gouvernement en juin 2003, permet de faire vivre le concept d'éco-responsabilité. Les enjeux du développement durable doivent alors concilier le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Parmi les sept objectifs majeurs de cette stratégie se trouve la notion d'**exemplarité** de l'état.

Ceci implique donc aux collectivités locales de mettre en œuvre des **politiques publiques responsables en terme de fonctionnement et d'achats**.

Les engagements de la CCPE

L'intégration de l'éco-responsabilité dans les pratiques et les comportements nécessite une culture du développement durable, pour cela la CCPE propose une « **charte des achats éco-responsables** » afin de lier nos différentes collectivités pour un même engagement.

Cette première mouture propose la mise en place de quelques actions emblématiques. Ce document n'est pas exhaustif : il vise l'administration de « bureau » mais sera par la suite complété de bien d'autres actions.

Cette charte des achats responsables peut servir de cadre à la politique d'achats des différentes collectivités du pays d'Evian, ainsi chacun

pourra inscrire sa politique d'achats dans une logique de développement durable tout en restant libre de ses choix.

Les actions choisies

- Le papier
- Les produits d'hygiène
- Les produits dits « pique nique »

Objectifs

Cette charte a pour objectif de **sensibiliser les élus** ainsi que les **agents des collectivités**. L'adhérence à cette éthique d'achat est indispensable pour la crédibilité de notre politique territoriale en faveur du développement durable.

La commande publique comme levier du développement durable

En 2003 le montant de la commande publique s'élevait à **136,3 milliards** d'euros. En cela le rôle des acheteurs publics et leurs degrés d'exigence influencent l'évolution des marchés, des modes de production et des comportements de consommation.

Un cadre juridique favorable

Le nouveau Code des Marchés Publics ouvre de nouvelles possibilités de prendre en compte des **facteurs environnementaux et sociaux** sans restriction de montant et d'objet lors des décisions d'achats (articles 14,45 et 53).

Définition de l'achat responsable

Un achat responsable est un achat laissant le **moins d'empreinte écologique** possible sur l'environnement ou valorisant des conditions de

production, c'est le **cycle de vie** du produit qu'il nous faut prendre en compte.

Ecologiquement responsable

Il faut **limiter l'impact environnemental** depuis la production, le transport, l'utilisation jusqu'à la fin de vie du produit. Favoriser les produits issus de la filière du recyclage, biodégradables, éco labélisés, préservant les ressources non renouvelables, limitant les transports et recyclables.

Socialement responsable

Favoriser les produits dont le mode de production **valorise l'insertion** des personnes handicapées, en difficultés sociales ou éloignés de l'emploi.

Ethiquement responsable

Favoriser les produits dont le système de production et de vente garantissent aux producteurs le juste prix de leur travail : **commerce équitable**.

Les écolabels

Pour identifier les écoproduits, vous pouvez vous référer aux écolabels officiels mis en place par les pouvoirs publics. Ces labels **garantissent** à la fois la **qualité d'usage** du produit et ses **caractéristiques écologiques** : le produit est performant et génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.



Mais également l'écolabel **Ange Bleu** d'origine Allemande qui certifie que les fibres de papier proviennent à 95% de vieux papiers



Le **Cygne nordique** est un écolabel garantissant au moins 15% des fibres doivent provenir des forêts certifiées durables ou au moins 50% des restes de bois de scierie.



Les produits qui présentent le label **FSC** contiennent du bois en provenance de forêts exploitées en respectant l'environnement et les aspects sociaux



Le label **AB** permet d'identifier un produit issu de l'agriculture biologique



Le papier

Le papier est le premier consommable utilisé par les activités administratives et représente de ce fait un enjeu environnemental sensible en termes de lutte contre le changement climatique, contre la déforestation et contre la pollution des eaux.

La CCPE s'engage à promouvoir une **gestion responsable du papier**, au travers de trois objectifs majeurs :

➤ **Augmenter le volume d'achat écolabélisé**

- Promouvoir le papier recyclé si cela n'est pas possible choisir le label FSC
- Informer les fournisseurs de la politique environnementale de la collectivité

➤ **Diminuer la quantité de papier utilisé**

- Impression recto verso
- Favoriser l'affichage
- N'imprimer que les mails nécessaires
- Optimiser l'impression (mode brouillon, petits caractères, noir et blanc...)
- Corriger à l'écran
- Communication interne par courriel
- Compte rendu et convocation pour les réunions par mail
- Abonnements (journaux officiels, revues...) électroniques
- Dématérialisation les procédures consommatrice de papier
- Evaluer ses besoins avant de commander
- Mise à jour des fichiers d'adresses

➤ **Valoriser les déchets papiers**

- Mise en place du tri sélectif pour le papier au sein des bureaux

Les produits d'hygiène et dits « pique-nique »

Les produits **d'hygiène** et les produits dits « pique-nique » posent des problèmes liés à la **toxicité** (pollution de l'air, de l'eau et des sols) des éléments qui les composent, c'est pour cela que nos choix d'achats doivent être compatibles avec les exigences du développement durable.

Deux objectifs seront retenus pour initier notre politique

➤ **Réduire les achats de produits contenant des substances chimiques**

- Favoriser les écolabels et la performance écologique
- Privilégier les produits biologiques
- Informer les fournisseurs

➤ **Réduire les déchets liés aux achats**

- Eviter les produits à usage unique
- Privilégier les produits ayant une durée de vie longue
- Minimiser les emballages

Signature de la charte

Cette charte permet d'impulser nos premières actions en matière de développement durable, de les coordonner entre nos collectivités et de donner de la cohérence et de la lisibilité à notre politique territoriale.

La collectivité s'engage à promouvoir le développement durable autant que possible à travers des actions concrètes comme une politique d'achats éco-responsables, et en sensibilisant les élus et les agents sur ces thèmes.